

Département de Seine-et-Marne
Commune de Villiers-sous-Grez
Procès-verbal
Conseil municipal du 11 février 2025 à 20h30

Présents : Thierry Masson, Maire, Yves Loir Adjoints, Catherine Céraudo, Catherine Ballay, Etienne Bréhier, Emmanuelle Sormail, Gabriel Massart, Thomas Bonfils, Conseillers.

Absents excusés :

Christine Groetzinger donne pouvoir à Catherine Céraudo
Martine Melet donne pouvoir à Yves Loir
Guillaume Chapet donne pouvoir à Etienne Bréhier
Laëtitia Lepaisant donne pouvoir à Emmanuelle Sormail
Jean-Pierre Girard donne pouvoir à Catherine Ballay
Paul Lanouguère donne pouvoir à Thomas Bonfils

Absent :

Titouan Poncelin de Raucourt

Secrétaire : Yves Loir

Approbation du procès-verbal du 21/01/2025

Délibérations :

Projet participatif : Nettoyage du chemin des Terres Rouges – 8 mars

L'Association CODEVER France propose à la Commune de prendre en charge une intervention ponctuelle de réouverture et d'entretien sur un chemin rural, dans le cadre de l'opération « Journées des Chemins », organisée par cette association (www.journeesdeschemins.fr).

Conformément à l'article L.161-11 du Code rural et de la pêche maritime, l'autorisation accordée ne constitue pas un engagement de la commune à assurer l'entretien permanent de ce chemin. Une convention, établie d'un commun accord entre la Commune et l'Association, définira les modalités de l'intervention.

Le chemin des Terres Rouges permet de contourner les bancs de grès situés sur le GR 13, facilitant ainsi le passage des chevaux et des randonneurs, tout en offrant une alternative à un segment obstrué par des arbres morts. Sa réouverture permettra également aux propriétaires d'accéder aux parcelles enclavées et améliorera l'accès pour les véhicules du SDIS en cas d'intervention.

Les travaux envisagés concernent un tronçon de 170 mètres et consisteront à :

- Tronçonner les arbres tombés sur l'emprise du chemin, avec dépôt du bois coupé (en sections de 50 cm) à proximité des souches, pour récupération par les propriétaires.

- Rétablir et entretenir le chemin afin de garantir une circulation aisée.
- Nettoyer le sentier par un ramassage des déchets.
- Débroussailler l'emprise du chemin.

Les membres, à l'unanimité, approuvent cette proposition et autorisent le maire à signer la convention correspondante.

Élaboration d'une étude pour un Contrat Rural concernant les routes communales

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'opportunité de lancer une **étude** pour une procédure dite « COR », visant à aider les communes de moins de 2000 habitants à résoudre leurs problématiques d'aménagement et d'équipement.

Un diagnostic approfondi de l'état des routes communales Recloses et Moulin à Vent révèle la nécessité d'un programme de réfection estimé à environ 500 000 € HT. Pour mémoire, une précédente évaluation avait chiffré l'ensemble des travaux de voirie à 1 500 000 €.

Monsieur le maire propose de faire différents devis pour évaluer les couts et de se mettre en relation avec le département 77 pour connaître les modalités de financement de voirie.

Les premiers travaux prévus concernent :

- La route du moulin à vent, entre la RD104 (route de la Chapelle) et la limite de la commune de Larchant.
- La route de Recloses, entre la RD 63 (route d'Ury) et la limite communale, sous réserve que ces travaux soient effectués en même temps que ceux prévu par la commune de Recloses.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'étude du contrat COR et autorise le maire à signer les documents afférents.

Travaux relatifs au réseau d'éclairage public – Programme 2025

Considérant les statuts du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM) et l'Avant-Projet Sommaire réalisé par ce dernier, la commune de Villiers-sous-Grez prévoit la mise en conformité de l'armoire ETI située rue de Nemours.

Le coût estimé des travaux s'élève à 3 814 € HT (4 576,80 € TTC), avec une subvention de 1 907 € accordée par le SDESM.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le programme de travaux et les modalités financières définies dans l'Avant-Projet Sommaire.
- De transférer la maîtrise d'ouvrage au SDESM.

- De solliciter le SDESM pour le lancement des études et travaux.
 - D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de l'année concernée.
 - D'autoriser le maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et tout document afférent.
 - D'autoriser le SDESM à procéder à l'évacuation et au recyclage des points lumineux déposés.
-

Informations et échanges des commissions

Locations touristiques Le maire présente une note de la CCPN concernant les nouvelles réglementations applicables aux locations touristiques en 2025. La commune pourra fixer ses propres règles, incluant notamment la limitation du nombre de locations et des obligations en matière de stationnement ainsi que le nombre de jours loués.

Fête du Houblon Le maire propose que les conseillers participent, déguisés, au repas de la Fête du Houblon, prévu le 27 avril.

Règlement du cimetière Une mise à jour du règlement du cimetière sera effectuée, principalement concernant les plantations au pied des tombes de l'ancien cimetière. Catherine Céraudo et Christine Groetzinger s'appuieront sur les propositions établies en 2022.

Réseau d'eau – Busseau Le maire annonce la signature d'une commande pour la modification du réseau de distribution d'eau potable à Busseau. Les analyses révèlent des limites de qualité sur le circuit desservant le haut de Busseau. Les travaux visent à raccorder cette zone au circuit principal du village.

Orientation budgétaire

Mr le maire présente les orientations budgétaires décidées en commission finance :

Un remplacement de l'agent communal des services techniques en arrêt maladie, notamment pour la période avril à octobre.

Une diminution des coûts d'énergie par une mise en place d'une régulation sur la chaudière du Foyer Jean Louis Garban.

Des investissements concernant :

- L'alarme du foyer JL Garban et Janine Hérisson
- Un budget préemption de terrains
- Mise en conformité des panneaux de signalisation et peinture au sol
- Un ordinateur portable
- Les panneaux solaires subventionnés par la région ont été repoussés voir annulés (en fonction d'une possibilité de revoir le projet qui serait focalisé sur le vestiaire du stade)

Projet Atelier 15 et PNRG

Le projet autour du foyer Jean Louis Garban, Batiment Janine Hérisson et Ecole suit son évolution. Celui-ci du fait de son cout était lié à la récupération par la commune de villiers-sous-Grez des excédents lors du transfert de compétence Eaux et Assainissement à la communauté de communes du pays de Nemours, transfert annulé par le gouvernement Barnier.

Questions diverses

Le maire fait état de plusieurs actes d'incivilité récurrents :

- Rue du Buisson : Une voiture en stationnement a été rayée à plusieurs reprises. Une plainte sera déposée avec l'appui du maire.
- Rue Creuse : Plusieurs pneus ont été vandalisés.
- Un panneau de signalisation a été arraché.

Le maire a demandé à la gendarmerie d'intensifier ses patrouilles et de verbaliser les infractions au stationnement interdit, notamment rue Creuse.

Problèmes d'humidité au 27 rue Gabriel Bachet Trois appartements sont touchés par des problèmes d'humidité, liés à des malfaçons :

- Ventilation sous-dimensionnée et mal raccordée.
- Remontées d'humidité sur le mur du jardin dans le T1 du rez-de-chaussée.
- Infiltrations au niveau du Velux du T3.

Un rapport d'expertise a été transmis à l'architecte et à l'assureur. Des travaux de mise en conformité seront nécessaires.

Événements culturels Gabriel Massart annonce les dates prévisionnelles des concerts :

- 18 mai : Orchestre de Fontainebleau.
- 22 juin : Chœur de Prélude d'Avon.

Une collaboration avec ProQuartert est en discussion pour une représentation à Villiers.

Fin de séance 22h40.

Fait et délibéré en séance, le 11/02/2025.